

---

DELIBERATION N°2402 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER LA  
SUBVENTION DE LA DSIL 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE LA FERME DE GISY

---

Date de convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

**Absents représentés :**

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,  
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,  
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,  
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,  
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,  
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

**Absent non représenté :**

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

---

2402 – AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION DE LA DSIL  
2023 POUR LA CONSTRUCTION DE LA FERME DE GISY

---

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions de la Dotation de Soutien à L'Investissement Local,

Vu la délibération du Conseil municipal donnant à Madame le Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que la Commune de Bièvres reconvertit la friche agricole communale en ferme biologique en circuit court,

Considérant que les travaux sont prévus de mai à octobre 2023,

Considérant que ces travaux sont éligibles au volet « Transition écologique des territoires » à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Selon le plan de financement suivant :

Dépenses	TTC	HT
Viabilisation	38 408 €	32 007 €
Voie d'accès	31 200 €	26 000 €
Assainissement et récupération pluviale	33 846 €	28 205 €
Bâtiment	336 948 €	280 790 €
Total des dépenses	440 402 €	367 002 €

Recettes	
État DSIL	121 983 €
Département	103 178 €
Région	68 441 €
Fonds propres	73 400 €
Total des recettes	367 002 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article 1 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Préfet au titre des crédits de la DSIL,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

**Article 3 :** APPROUVE les modalités de financement telles qu'explicitées ci-dessous :

Dépenses	TTC	HT
Viabilisation	38 408 €	32 007 €
Voie d'accès	31 200 €	26 000 €
Assainissement et récupération pluviale	33 846 €	28 205 €
Bâtiment	336 948 €	280 790 €
Total des dépenses	440 402 €	367 002 €

Recettes	
État DSIL	121 983 €
Département	103 178 €
Région	68 441 €
Fonds propres	73 400 €
Total des recettes	367 002 €

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE  
(3 ABSTENTIONS, M. MICHAUX, MMES CURVALE ET ROUSSEL-HARD)

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres



